

DEPARTEMENT DU GERS

**Communauté de Communes
DES COTEAUX ARRATS GIMONE**

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date convocation : 18/09/2015
Date de séance : 24/09/2015
Date d'affichage : 2-10-15
Numéro d'ordre : 2015-09-057

Nombre de conseillers		
Exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	50	54

L'an deux mille quinze, le jeudi 24 septembre, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune de Simorre, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

Etaient présents : Pierre DUFFAUT, Jean Claude BADY, Jean Vincent PISONI, Christophe MEAU, Catherine HEURTEUX, Stéphanie CORNEILLE, Michel ANGELE, André PICCIN, Françoise DASTUGUE, Jacques SERIN, Daniel DANFLOUS, Sergine AGEORGES, Daniel ZAÏNA, Brigitte SAINT MARTIN, Gérard ROEHRIG, Jean CERDA, Jean Claude DUFFAUT, Claire BRIAT, Régis DARIES, Véronique CASTEX, Sylvie LAFFORGUE, Bruno GABRIEL, Georges DE LORENZI, Pierre MUN, Pierre ROUMEGUERE, Georges DALLIES, Gérard FAURE, Arnaud WADEL, Bruno BODART, Éric ANGELE, Evelyne BURGAN DELMAS, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Bernard MARESTAING (suppléant de Jean Michel VERNIS), Chantal LABEDAN, Jean Louis BORCA (suppléant de Francis CHABROL), Francis LAGUIDON, André MARQUISSEAU, Joël BERNADOT, Pierre TRUILLE BAURENS, Guy de GALARD, Jean Pierre SALERS, Francis DUMONT, Alain CARRIERE, Paul BURGAN, André LAFFONT, Éric TRUFFI, Fabrice POURCET, Bernard MONLIBOS.

Le quorum est atteint

Etaient absents excusés : Alain de SCORRAILLE, Séverine CARCHON.

Etaient absents: Christophe LABBE, Pierre AIROLDI.

Etaient absents excusés avec procuration :

Chantal CASASOLA a donné procuration à Pierre DUFFAUT.

Sylvie VARIN a donné procuration à Jean Claude DUFFAUT.

Sandrine DEDIEU a donné procuration à Bruno GABRIEL.

Éric BALDUCCI a donné procuration à Alain CARRIERE.

Secrétaire de séance : Bernard MONLIBOS

Objet : Motion Comtesse du Barry

Par courrier en date du 24 août 2015, les salariés du Comité d'Entreprise de la Comtesse du Barry ont saisi la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone d'une demande de soutien de leur motion.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le 2 avril 2015, l'entreprise Comtesse du Barry annonce le transfert du site de production implanté à Gimont vers le site Delpeyrat de Fleurance.

En conséquence, les salariés de Comtesse du Barry connaissent aujourd'hui un plan de délocalisation qui se traduit notamment par la perte de 26 emplois implantés sur la commune de Gimont.

Le Conseil Communautaire ne peut que déplorer le départ de cette unité de production, car la Comtesse du Barry fut, et restera un emblème pour la ville de Gimont.

C'est effectivement une partie de l'histoire économique du territoire qui est en passe de se terminer, mais pour l'avenir économique, il est propice de tout faire pour conserver cette enseigne au travers de son pôle administratif, de son pôle expédition, et de sa boutique.

Les salariés souhaitent la mobilisation des élus pour sauvegarder ce qui peut l'être.

- Considérant la demande de soutien auprès des conseillers communautaires, du comité d'entreprise Comtesse du Barry en date du 24 août 2015,
- Considérant la large mobilisation lors de la marche de solidarité avec les salariés de Comtesse du Barry du vendredi 10 juillet 2015,

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire la motion suivante :

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone :

- exprime son entière solidarité avec les salariés de Comtesse du Barry et leur famille;
- s'interroge sur l'efficacité du transfert de l'unité de production de Gimont vers le site de Fleurance;
- déplore le plan de licenciement qui touche 24 des 26 salariés du pôle production du site de Gimont;
- soutient les salariés dans leurs revendications;
- souhaite une garantie sur le maintien pérenne des emplois des sites administratifs et d'expédition de Gimont;
- demande que les aides publiques attribuées aux grands groupes et coopératives soient conditionnées au maintien et à la création d'emplois;
- manifeste son inquiétude quant aux risques de fragilisation de l'économie territoriale du bassin Gimone-Arrats.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire à l'unanimité des présents :

- adoptent la motion de soutien aux salariés de Comtesse de Barry comme exposée ci-dessus,
- insistent pour une large diffusion de cette dernière auprès des instances compétentes pour suite à donner.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
des Coteaux Arrats Gimone
DUFFAUT Pierre

